|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Séjour Scientifique de Haut Niveau SSHN**

**CNRS-L/Ambassade de France au Liban**

**2020**

L’Ambassade de France au Liban, à travers le dispositif de séjours scientifiques de haut niveau (SSHN) du programme SAFAR, finance des mobilités de jeunes chercheurs libanais dans des établissements de recherche français, pour des séjours ponctuels variant de 15 jours à 6 mois.

*- Conditions d’éligibilité*

Ces mobilités sont attribuées à des doctorants, des post-doctorants, des jeunes enseignants-chercheurs, et des enseignants-chercheurs confirmés de nationalité libanaise souhaitant effectuer des séjours scientifiques de 15 jours à 6 mois dans un établissement de recherche en France.

Ces mobilités doivent permettre d’initier un projet de recherche (tel que CEDRE ou un projet de thèse de doctorat) ou de renforcer une collaboration scientifique existante avec une équipe de recherche française, rattachée à un établissement d’enseignement supérieur et de recherche, ou un organisme de recherche ou une entreprise.

Le bénéficiaire doit :

* Etre de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles)
* Etre doctorant du CNRS-L souhaitant effectuer un séjour ponctuel un établissement français de recherche autre que son établissement d’inscription.
* Etre post-doctorant ou chercheur du CNRS-L, ou enseignant-chercheur d’un établissement partenaire à condition d’être impliqué(e) dans un des grands projets et initiatives du CNRS-L (O-LIFE et DAWReK’n à titre d’exemple).
* Pour la catégorie des jeunes chercheurs, le bénéficiaire doit avoir obtenu sa thèse depuis moins de 5 ans par rapport à la date du début de la mobilité en France, et disposer d’un contrat de travail dans son établissement d’origine pour effectuer une mobilité dans l’établissement d’accueil français. Pour la catégorie des chercheurs confirmés, le bénéficiaire doit avoir obtenu sa thèse depuis plus de 5 ans par rapport à la date du début de la mobilité en France, et disposer d’un contrat de travail dans son établissement d’origine pour effectuer une mobilité dans l’établissement d’accueil français.
* Bénéficier d’une invitation pour un séjour scientifique de la part d’un organisme d’accueil en France (établissement d’enseignement supérieur et de recherche ou organisme de recherche ou entreprise).
* Le bénéficiaire doit avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche.
* Le bénéficiaire ne peut pas exercer un travail rémunéré supplémentaire pendant sa mobilité.
* À l’annonce des résultats, le bénéficiaire doit se prononcer sur son intention d’accepter ou de refuser la mobilité. Dans le cas d’un désistement, le candidat doit justifier les raisons et les motivations de sa décision.
* Le bénéficiaire doit, clairement et explicitement, faire mention du programme de financement (dans le cadre de l’accord Ambassade de France au Liban- Conseil National de la Recherche Scientifique du Liban) dans toute sorte de publications et contributions scientifiques liées au travail de recherche accompli pendant la mobilité (articles, présentations orales, posters, actes de colloques, etc.)

Il convient de noter que pour l’obtention de ce financement, le bénéficiaire doit se consacrer à temps plein à son projet de recherche, et qu’il est fortement souhaitable que le séjour puisse aboutir à une publication scientifique.

* *Critères de sélection et thématiques prioritaires*

L’excellence du candidat et son parcours, la cohérence de ses activités de recherche, ainsi que la pertinence du projet de recherche par rapport aux thématiques prioritaires définies chaque année par le CNRS-L (voir annexe) et son lien avec les défis sociétaux, font partie intégrante du mécanisme d’évaluation. A savoir également que **la priorité sera donnée aux demandes dont l’objectif est lié à un projet de recherche financé, partiellement ou intégralement, par le CNRS-L et/ou intégré à un projet de recherche franco-libanais, et/ou relevant de la poursuite d’un projet du Programme Hubert Curien CEDRE, ou encore contribuant à l’émergence d’une coopération franco-libanaise pérenne** (telle que pour le montage d’un nouveau CEDRE). D’autre part, et en harmonie avec la politique d’innovation du CNRS-L, les propositions à caractère innovant seront fortement encouragées.

**Dans le cadre de l’appui à l’observatoire national des femmes chercheuses « DAWReK’n », les candidatures féminines seront prioritaires.**

*- Durée du séjour*

Le séjour de recherche doit avoir une durée minimale de 15 jours et une durée maximale de 6 mois. Il doit être achevé au plus tard au 31 décembre de l’année en cours. Le financement de séjour scientifique Safar (SSHN) n’est pas renouvelable et ne peut pas être prolongée au-delà de 6 mois (au cours de la même année).

*- Prestations offertes*

* Allocation mensuelle versée au chercheur durant la période de mobilité en France.
* Gratuité du visa
* Couverture sociale en France
* Prise en charge d’un billet d’avion aller-retour entre le Liban et la France
* Prise en charge du transport entre l’aéroport d’arrivée et le lieu de formation lors du premier voyage

*- Dossier de candidature*

1. **Dossier de candidature dûment rempli et signé** (*à télécharger*).
2. Extrait d’état civil.
3. Photo d’identité.
4. Carte d’étudiant (pour les doctorants).
5. **Justificatif de rattachement** à l’établissement d’origine (pour les post-doctorants, chercheurs, et enseignants-chercheurs).
6. CV en français ou en anglais indiquant notamment les publications éventuelles et les travaux scientifiques réalisés ou en cours.
7. **Lettre de motivation précisant l’objectif du séjour** (en français ou en anglais).
8. Copie du diplôme le plus élevé.
9. Lettre d’invitation formelle de la part du directeur de l’organisme d’accueil en France.
10. L’accord de l’organisme de rattachement au Liban pour un séjour scientifique en France (signataire défini par le CNRS-L et l’établissement de rattachement du bénéficiaire si différent).
11. Accord de coopération entre l’établissement libanais et l’établissement français d’accueil (facultatif).

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

**(Dépôt des dossiers : jusqu’au 23 janvier 2020)\***

**Les dossiers seront déposés en version papier au CNRS-L et en version électronique à** [**phd@cnrs.edu.lb**](mailto:phd@cnrs.edu.lb) **et** [**tamara.elzein@cnrs.edu.lb**](mailto:tamara.elzein@cnrs.edu.lb) **. Le CNRS-L transmettra les dossiers à l’ambassade de France/Institut français au plus tard 5 jours avant la date de sélection finale.**

**\* Les séjours scientifiques ne peuvent s’effectuer qu’à partir de 15 février 2020.**